

Le 4 juillet 2013

Madame Marie-Josée Harvey
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Rectifications apportées à la suite du dépôt des mémoires sur le projet
d'aménagement de la 3^e phase de la promenade Samuel-De Champlain**

Madame,

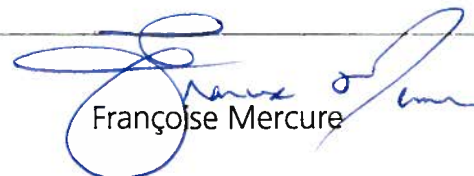
Je tiens tout d'abord à remercier le BAPE pour la tenue d'audiences publiques en lien avec le projet d'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain, entre la côte de Sillery et la côte Gilmour. Mon équipe et moi avons participé avec grand intérêt à ce processus démocratique permettant à chaque citoyen de s'exprimer et d'émettre ses préoccupations.

Vous trouverez ci-joint les rectifications que la Commission désire apporter afin de corriger certains faits mis en lumière dans les mémoires ou lors de la présentation de ces derniers.

Soyez assurée que nous considérerons avec attention les recommandations qui seront déposées en septembre dans le rapport du BAPE. Ainsi, la Commission pourra offrir à l'ensemble des Québécoises et des Québécois un grand espace vert digne d'une capitale nationale et aménager un lieu respectant les impératifs du développement durable.

Souhaitant le tout conforme, je vous prie d'accepter, Madame Harvey, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente et directrice générale,


Françoise Mercure

p. j. Document de rectification

Rectifications apportées par la Commission de la capitale nationale du Québec

Document DM-4

Mémoire déposé par Fédération québécoise des chasseurs et des pêcheurs

En page 3, paragraphe 4, il est écrit :

« Nous tenons à rappeler qu'une portion du financement de l'aménagement actuel de la promenade Samuel-De Champlain a été octroyé par le gouvernement fédéral sous condition expresse de favoriser et d'aménager des accès pour la pratique de la pêche sportive dans le Saint-Laurent. »

Rectification de la Commission de la capitale nationale du Québec :

Le gouvernement fédéral n'a pas financé l'une ou l'autre des phases de la promenade Samuel-De Champlain. L'ensemble du financement provient du gouvernement du Québec et, dans une moindre mesure, de la Ville de Québec.

Document DM-19

Mémoire déposé par l'Administration portuaire de Québec

En page 6, au paragraphe 1, il est écrit :

« L'appui du Port de Québec a été formulé suite à l'assurance donnée par la CCNQ de l'aménagement de voies d'évitement ferroviaire à l'est de la future traverse à niveau, soit face au Yacht Club de Sillery. »

Rectification de la Commission de la capitale nationale du Québec :

La Commission n'aménagera pas de voie d'évitement ferroviaire à l'est de la future traverse à niveau. En effet, il est uniquement prévu dans le cadre de la phase III que la Commission procède à la connexion de la nouvelle voie ferrée à la voie existante sur les terrains du Port de Québec.

Document DT-5

Transcription de la séance du 19 juin 2013

En page 50, paragraphe 1960, il est transcrit :

« C'est une question que j'abordais avec un des officiels de la Commission de la capitale nationale, et il semblait me dire que le Yacht Club avait pas, c'était pas prévu que le Yacht Club paie une cent pour tous ces beaux aménagements et ces nouveaux stationnements et futures choses qu'on fera pour eux, en fait. Parce qu'eux l'utilisent encore plus longtemps que nous l'étés. »

Rectification de la Commission de la capitale nationale du Québec :

La Commission n'aménagera pas de stationnement ou d'autre aménagement pour le Yacht-Club de Québec. Il est prévu dans le secteur Famille d'aménager un stationnement pour les usagers de la promenade qui sera séparé des terrains occupés par la marina par une clôture.